

## PLAN DE COURS

**HIS 4333-40**

Numéro du cours

**LA GRANDE-BRETAGNE ET SON EMPIRE**

Titre du cours

**A-2023**

Session

**3**

Nombre de crédits

**MOODLE**

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

**COLANTONIO, LAURENT**

Nom et prénom

**6409**

Poste

**colantonio.laurent@uqam.ca**

Courriel

**A-6315**

Bureau

### DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Mardi (11h-12h), jeudi (11h-12h) et sur rendez-vous



Carte postale (c. 1911)

## TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	3
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours .....	3
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage .....	3
3.1	Formules pédagogiques .....	3
4	Sommaire des évaluations – Pondération.....	5
5	Calendrier du cours.....	5
6	Modalités du cours .....	6
6.1	Modalités de participation au cours .....	6
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation .....	6
6.3	Modalités de remise des travaux .....	6
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	6
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	6
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements .....	6
7	Bibliographie – Médiagraphie.....	7
7.1	Documentation obligatoire .....	7
7.2	Documentation complémentaire .....	7
8	Références.....	8
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat .....	8
8.2	Document et Informations additionnelles.....	9
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	11
8.5	Compétences.....	12



Résistance zulue face aux troupes impériales  
Bataille de Rorke's Drift (1879)



Carte postale impérialiste (c. 1916)

## 1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours propose d'explorer la dimension coloniale/impériale de l'histoire de la Grande-Bretagne. L'Empire britannique est un vaste espace insulaire, continental et maritime, composé d'un « centre » (les îles Britanniques) dont l'homogénéité sera à questionner et de « périphéries » aux statuts variés. Nous envisagerons son histoire sur le temps long : son origine au XVI<sup>e</sup> siècle, son expansion au XIX<sup>e</sup> siècle, son apogée au début du siècle suivant (quand il s'étend sur un quart des terres émergées et rassemble 1/5<sup>e</sup> de la population mondiale), puis son démantèlement progressif après la 2<sup>e</sup> Guerre mondiale, jusqu'à ses héritages et survivances actuels. Nous réfléchirons, à partir d'approches et d'historiographies variées, aux relations nombreuses et complexes entretenues entre ces différents territoires, à la place occupée par chacun au sein de l'ensemble, mais aussi aux dynamiques et aux évolutions majeures à l'œuvre au cours de cette assez longue séquence chronologique, aux migrations et aux circulations, aux transferts culturels, aux appropriations réciproques, à l'existence de sentiments d'adhésion ou de rejet. Les contours du « projet impérial », les modalités de la domination britannique, et ses limites, seront discutés, tandis que les facteurs qui ont contribué à structurer l'unité de l'Empire seront confrontés aux « forces centrifuges » (résistances, contestations), qui ont agi dans un sens opposé. Les rivalités politiques, coloniales, économiques avec d'autres puissances seront aussi à considérer. Enfin, les histoires internes de chaque composante de l'Empire seront abordées, dans la mesure où elles font sens à l'échelle de ce « monde britannique ».

## 2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours intensif et thématique s'adresse en particulier :

- aux étudiant.es d'histoire ayant, si possible, déjà suivi le cours d'introduction à l'histoire de l'Europe contemporaine (HIS 2315)
- aux étudiant.es du BES, 4<sup>e</sup> année

### Objectifs du cours :

- Transmettre aux étudiant.es une bonne connaissance de l'histoire de l'Empire britannique et de ses principaux enjeux politiques, sociaux, économiques et culturels, à différentes échelles.
- Analyser les moments charnières de cette histoire.
- Introduire les étudiante.s à l'historiographie et aux principales problématiques actuelles sur l'histoire de la Grande-Bretagne et de son empire.
- Utiliser correctement les notions et les concepts-clés dont les contemporains puis les historiens se sont servis pour analyser l'histoire de la Grande-Bretagne et de son empire.
- Analyser et interpréter une source primaire pour aborder une question historique précise ; poursuivre le travail de réflexion critique à partir de sources variées.
- Élaborer une réponse argumentée et communiquer les résultats d'une analyse historique à l'écrit en respectant les normes de la discipline.

## 3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

### 3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours prendra souvent la forme d'un exposé magistral, en laissant place, autant que possible, au dialogue et à la discussion avec les étudiant.es.

Trois séances seront plus spécifiquement organisées sous la forme d'ateliers (*cf.* le calendrier plus loin dans ce syllabus et les consignes pour la préparation et le déroulement de chacun de ces ateliers qui seront déposées sur Moodle). Ces moments privilégiés de réflexion et d'échanges permettront notamment aux étudiant.es, en plus petits groupes, d'élaborer une réponse argumentée à une question complexe, de travailler la méthodologie du commentaire de documents historiques et d'approfondir leur réflexion historiographique. En outre, les documents et la matière abordés en atelier font partie des révisions pour l'examen final.

Afin de bien préparer les cours et les ateliers, il est important de lire tous les documents et de consulter les cartes, graphiques, etc., indiqués par le professeur en amont de chaque séance.

Les étudiant.es trouveront sur Moodle (<http://www.moodle.ugam.ca/>) les fichiers Powerpoint associés au cours, les textes et les documents abordés à chaque séance, des éléments de bibliographie et, le cas échéant, une documentation complémentaire (consignes, etc.).

Les modalités d'évaluation proposées croisent plusieurs compétences complémentaires, en particulier :

- le travail en groupe / oral
- le commentaire de documents
- la capacité à répondre de manière argumentée à un sujet complexe, en temps limité

#### **NOM DE L'EXERCICE : PARTICIPATION AUX ATELIERS (15 %)**

Chacun des trois ateliers proposés (14/09, 21/09 et 12/10/2023) sera évalué suivant deux critères : la présence et la participation active (prise de parole).

#### **NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN DE MI-SESSION (25 %)**

L'examen de mi-session, d'une durée de 2h30, aura lieu le jeudi 28 septembre 2023. Il évaluera vos connaissances sur l'histoire de l'Empire britannique, votre capacité à utiliser les notions et concepts développés par les historiens, ainsi que votre aptitude à la synthèse et à la réflexion historiques, à partir de la matière abordée en cours (ateliers compris) depuis le début de la session et de vos lectures. L'examen se déroulera sans l'aide d'aucun document.

Dans la 1<sup>e</sup> partie (environ 30 % de la note), vous aurez à répondre à sept questions d'identification (au choix parmi une douzaine) de personnages, d'événements, de notions/idées. Pour chacune, vous présenterez le personnage/événement/notion en quelques lignes (4-5 phrases). Exemples : Charles Gordon / Traité de Paris / Empire informel.

Dans la 2<sup>e</sup> partie (environ 70 % de la note), vous devrez formuler une réponse développée et structurée au sujet proposé (dissertation courte), en 5 pages environ, interligne simple. Exemple : « Révoltes et rébellions dans l'Empire britannique au XIX<sup>e</sup> siècle ».

**Consignes** : Prenez le temps de bien lire l'intitulé afin d'éviter le hors sujet ou le traitement partiel du sujet. Vous commencez par une introduction, dans laquelle vous annoncez le sujet à traiter, vous définissez les notions-clés du sujet, vous formulez une hypothèse/problématique et vous annoncez votre plan. Ensuite, votre démonstration doit être argumentée (appuyée sur des exemples précis) et développée dans un plan organisé (en 2 ou 3 parties). Le tout se termine par une conclusion. Pensez à soigner le français et l'expression écrite.

#### **NOM DE L'EXERCICE : COMMENTAIRE DE DOCUMENTS (30 %)**

À l'issue du deuxième atelier sur l'imaginaire impérial en métropole (séance 7, 21 septembre), il vous sera demandé de choisir au moins deux documents parmi ceux étudiés pendant la séance, et d'en proposer un commentaire croisé par écrit, en environ 4-5 pages dactylographiées (Times New Roman 12, interligne 1.5). Ce travail sera à remettre au plus tard le 3 octobre 2023.

Les précisions concernant cet exercice se trouveront dans le fichier « Consignes pour le 2<sup>e</sup> atelier », consultable sur Moodle.

#### **NOM DE L'EXERCICE : EXAMEN FINAL (30 %)**

L'examen de fin de session, d'une durée de trois heures, aura lieu en classe le 17 octobre 2023 (dernière séance). Il évaluera vos connaissances sur l'histoire de l'Empire britannique, votre capacité à utiliser à bon escient les notions et concepts, ainsi que votre aptitude à la synthèse et à la réflexion historiques, en réponse à un sujet précis. L'examen se déroulera sans l'aide d'aucun document.

Il consistera en la rédaction de deux réponses argumentées, développées et structurées, à chaque fois en 4 pages environ (dissertations courtes), interligne simple. Chaque dissertation comptera pour 50 % de la note de cet examen final. Les sujets, transversaux, porteront sur l'ensemble de vos lectures et de la matière abordée (ateliers compris) au cours de la session. Pour chaque dissertation (réponse argumentée), vous aurez à choisir un sujet parmi ceux proposés.

**Consignes** : Prenez le temps de bien lire l'intitulé afin d'éviter le hors sujet ou le traitement partiel du sujet. Vous commencez par une introduction, dans laquelle vous annoncez le sujet à traiter, vous définissez les notions-clés du sujet, vous formulez une hypothèse/problématique et vous annoncez votre plan. Ensuite, votre démonstration doit être argumentée (appuyée sur des exemples précis) et développée dans un plan organisé (en deux ou trois parties). Le tout se termine par une conclusion. Pensez à soigner votre français.

## 4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Participation aux trois ateliers	15	14/09, 21/09, 12/10
Examen de mi-session	25	28/09
Commentaire de documents	30	03/10
Examen final	30	17/10

## 5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	31/08	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation générale / plan de cours / entente d'évaluation</li> <li>▪ La Grande-Bretagne et son Empire : premiers jalons, historiographie, problématiques</li> </ul>	- Bensimon, <i>L'Empire britannique</i> , p. 3-8
2	05/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un Empire atlantique (XVI<sup>e</sup> siècle-milieu XVIII<sup>e</sup> siècle)</li> </ul>	- Bensimon, p. 9-19
3	07/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> Empire ? Le « tournant oriental » (années 1760-1815)</li> </ul>	- Bensimon, p. 19-21
4	12/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une expansion coloniale « par inadvertance » ? (1815-1870)</li> </ul>	- Bensimon, p. 22-32
5	14/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ATELIER 1 : Circuler dans l'Empire britannique au XIX<sup>e</sup> siècle</li> </ul>	- Bensimon, p. 33-48 - Article G. Vaughan
6	19/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La « Plus-Grande-Bretagne » : l'impérialisme à son apogée (années 1870-1914)</li> </ul>	- Bensimon, p. 49-68, 75-96
7	21/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ATELIER 2 : L'imaginaire impérial en métropole</li> </ul>	- dossier documentaire « Greater Britain »
8	26/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'unité de l'Empire en question</li> </ul>	- Bensimon, p. 69-75
9	28/09	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Examen de mi-session (2h30)</i></li> </ul>	
10	03/10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'Empire, d'une guerre mondiale à l'autre (1914-1939) : entre consolidation et fragilisation</li> <li>▪ <i>Remise du commentaire de documents (atelier 2)</i></li> </ul>	- Bensimon, p. 97-103
11	05/10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Seconde Guerre mondiale et la première vague de décolonisation</li> </ul>	- Bensimon, p. 103-113
12	10/10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fin d'Empire et héritages</li> <li>▪ <i>Évaluation des enseignements</i></li> </ul>	- Bensimon, p. 113-121
13	12/10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ATELIER 3 : La décolonisation en perspective</li> <li>▪ Bilan du cours</li> </ul>	- Choix de sources (supports pédagogiques)
14	17/10	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Examen de fin de session (3 heures)</i></li> </ul>	



## 6 MODALITÉS DU COURS

### 6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

En présence, à l'horaire du cours : mardi 14h-17h et jeudi 14h-17h.  
Les présences seront relevées pour les séances ateliers.

### 6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous réferez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

L'étudiant.e absent à une évaluation peut obtenir une reprise, dans un délai raisonnable et selon des modalités équivalentes, dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant.

### 6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

Un travail qui n'est pas remis selon les modalités exigées (telles que spécifiées dans le plan de cours ou dans les consignes remises par l'enseignant) pourra être refusé. Dans un tel cas, les pénalités pour les retards s'appliquent.

Un travail sera refusé s'il est remis par l'étudiant.e alors que les autres étudiant.es du même cours ont déjà reçu leur copie corrigée ou que la correction de l'évaluation a été faite en classe ou distribuée.

### 6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

### 6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10 % de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

### 6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.ugam.ca/>).

## 7 BIBLIOGRAPHIE – MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

### 7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

**Fabrice Bensimon, *L'Empire britannique*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.**

Cette courte synthèse est accessible en ligne via le site de la bibliothèque de l'UQAM. Les pages à lire pour chaque séance sont indiquées ci-dessus dans le calendrier des séances.

### 7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Une bibliographie générale, ainsi que d'autres lectures obligatoires (sources primaires, articles, chapitres de livres, etc.) associées à chaque séance vous seront communiquées au moins une semaine à l'avance via moodle (<http://www.moodle.uqam.ca/>).

### 8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.



## 8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### Guide pour les étudiantes et étudiants du 1<sup>er</sup> cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

### Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

### Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

### Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

### 8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

## 8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

**La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel** : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

**La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement** : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour de plus amples informations** : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

**Pour obtenir du soutien** :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : [www.harcelement.uqam.ca](http://www.harcelement.uqam.ca)
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

## 8.5 COMPÉTENCES

### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.</li> </ul>	Maîtrise	
<p>Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.</p>	<p>Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;</li> </ul>	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.</li> </ul>	Maîtrise	
<p>Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;</li> <li>- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;</li> <li>- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.</li> </ul>	Maîtrise	